

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

Date de la convocation : 04 septembre 2020

Présents : Aline TEYCHENEY, Béatrice ALLEMAND, Philippe RIMAUD, Corine RIEHS, Bernard BEAUPRAT, , Amandine DEGUILLEM, Marie-Noëlle LAMBERT-DEBACQ, Sébastien GUILLAMET, Sandrine LARQUEY, Christophe JAUSSENT, Virginie PORTE-PETIT, Cyrille MARTY, Aurélie URBANSKI.

Absents excusés : Nicolas GOBIN donne procuration à Aline TEYCHENEY
Fabrice REYNAUD donne procuration à Corine RIEHS

Secrétaire de séance : Virginie PORTE-PETIT

Ouverture de séance : 19 h 05

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour la demande de subvention DETR à titre dérogatoire pour la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords. Demande acceptée à l'unanimité.

1 – Choix société pour l'étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Une consultation a été lancée dans le cadre de l'étude préalable à la restructuration de l'école d'Arbanats et l'aménagement de ses abords.

Cinq réponses ont été reçues parmi lesquelles trois ont été retenues pour une négociation à savoir :

- PROJEMA : offre à 10 950 € HT soit 13 140 € TTC mais manque compétence architecture.

- ARDINFRA / Ayu PEPIN / Caroline JOLY : offre à 18 574,50 € HT soit 22 289,40 € TTC mais manque de références et de méthodologie.

- SARL NECHTAN / VIA Infrastructure : 15 950 € HT soit 19 140 € TTC méthodologie claire, références en nombre et équipe très complète avec la compétence urbanisme en plus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir SARL NECHTAN / VIA Infrastructure.

2 – Demande subvention conseil départemental - étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental de la Gironde pour un montant de 7 800 € (50% d'un montant plafonné à 15 000 € HT multiplié par le coefficient de solidarité d'Arbanats 1,04).

3 – Demande DETR à titre dérogatoire - étude préalable à la restructuration du groupe scolaire et l'aménagement de ses abords.

Une demande de DETR à titre dérogatoire sera faite au taux de 30% de 15 950 € HT soit 4 785 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental	7 800,00 €	7 800,00 €
- DETR (à titre dérogatoire) 30%	4 785,00 €	4 785,00 €
- Autofinancement	3 365,00 € HT	6 555,00 € TTC
Total	15 950,00 € HT	19 140,00 € TTC

4 – Adhésion convention SDEEG – efficacité énergétique

Dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques communales (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation), le SDEEG propose à la commune d'adhérer à une convention pour promouvoir la réduction des consommations énergétiques. Cette adhésion est gratuite, ce n'est qu'au moment de la survenance d'un besoin que la commune sollicitera la ou les prestations auprès du SEEG qui établira un devis que la commune pourra accepter ou refuser.

Les élus acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette convention.

Séance levée à 19h25